



FICHES MÉTIERS

Responsable de service/de centre de tri/d'UVE

ACTIVITES DU DECHET

Filière Etudes/développement
Et Administration/
gestion



Famille métier Fonction
support ou transverse



Métier stable



Édition
2023

OBSERVATOIRE
AKTO



Informations générales

Finalité du métier :

Le/la responsable de service/de centre de tri/d'UVE (Unité de Valorisation Energétique) pilote son exploitation sur le plan économique, opérationnel et humain.

Il/elle a pour objectif de garantir la valorisation des déchets tout en optimisant les coûts logistiques.



Branche :
Activités du déchet



Famille professionnelle :
Fonction support ou transverse



Autres appellations :
• **Responsable d'exploitation**
• **Responsable d'agence**



Typologie de métier
Métier stable



Correspondances ROME :
K2302/06

Principales activités

- Pilotage et suivi des indicateurs de performance de son exploitation
- Etablissement, gestion et suivi du budget en optimisant les moyens humains et matériels
- Contrôle du respect des procédures qualité (norme ISO...)/environnement et des règles d'hygiène et de sécurité
- Encadrement des managers
- Animation de l'amélioration continue et communication au sein de son exploitation
- Organisation de visites de son exploitation auprès de clients, partenaires...
- Veille sur les évolutions impactant son exploitation (réglementaires, innovations technologiques...)
- Alerte de tout incident, accident ou anomalie à sa hiérarchie selon les procédures en vigueur

Compétences

Piloter la performance et la rentabilité d'une activité

(Rome : Concevoir des outils de pilotage, indicateurs, tableaux de bord)

- Elaborer des outils de contrôle, de traçabilité
- Etablir le budget matériel et humain de son exploitation
- Piloter le suivi budgétaire de son exploitation
- Contrôler les indicateurs et en analyser les écarts
- Vérifier la cohérence et la conformité des informations saisies dans les outils de gestion
- Mettre en œuvre des éventuelles actions correctives
- Assurer la remontée (hiérarchie) et la descente (équipe) d'information nécessaire dans le cadre de son périmètre d'intervention

Piloter les opérations de son exploitation

(Rome : Piloter la gestion de la production, de l'exploitation)

- Assurer la réalisation des activités dans le respect des objectifs de qualité, de cout et de délais
- Coordonner les unités du site en organisant l'activité de différentes équipes
- Organiser et optimiser la mise en œuvre des moyens de production alloués
- Identifier les besoins humains et matériels, dont les innovations à investir
- Réaliser le suivi de la production et budgétaire

Animer et développer une équipe

(Rome : Animer, coordonner une équipe)

- Définir les champs d'application et les modalités de mise en œuvre des règles, procédures et consignes pour soi, celle de son équipe et des tiers
- Manager (fixer des objectifs, motiver, recruter...) plusieurs équipes ou managers
- Prendre les mesures nécessaires liées au personnel le cas échéant
- Respecter les règles en termes d'image de l'entreprise

Détecter les risques et alerter en cas d'incident, d'accident et d'anomalie

(Rome : Concevoir des outils de pilotage, indicateurs, tableaux de bord)

- Mettre en œuvre et faire respecter les règles, procédures et consignes pour soi, celle de son équipe et des tiers
- Identifier les principaux risques liés à l'activité et mettre en œuvre des axes de remédiation
- Gérer les incidents, accidents et anomalies

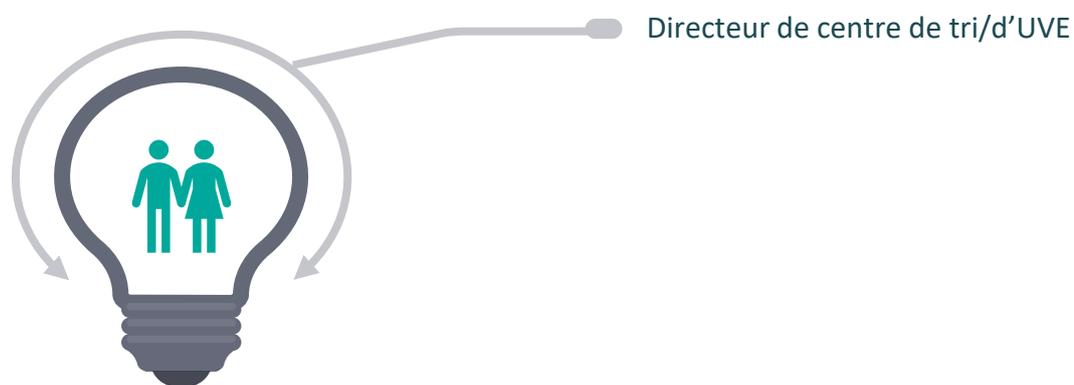
Conditions d'exercice du métier

- Amplitude horaire
- Astreinte potentielle
- Déplacements

Voies d'accès au métier

- Licence Professionnelle - Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement
- Ingénieur en électricité, automatisme, thermique, hydraulique...

Evolutions professionnelles





Métier stable : le métier responsable de service/centre de tri/d'UVE est relativement stable en raison de la demande continue et de l'infrastructure existante. Cependant, des évolutions graduels et des ajustements en réponse aux nouvelles réglementations et aux technologies peuvent tout de même avoir lieu.

Grands enjeux majeurs



Impact fort



Impact moyen



Impact faible



REGLEMENTAIRES

Les lois environnementales (directives européennes, Loi AGECE, TECV...) et de sécurité renforcent les exigences en termes de conformité aux protocoles (ex. : traçabilité des matières recyclés...) et aux réglementations spécifiques (ex. gestion des déchets dangereux...) obligeant les responsables de service/centre de tri/d'UVE à se conformer à des normes plus élevées.



TECHNOLOGIQUES

Les nouvelles technologies permettent l'automatisation de certains process générant des évolutions dans la gestion des déchets.



DONNEURS D'ORDRE

Les exigences des donneurs d'ordre peuvent devenir plus importantes pour assurer une gestion des déchets inscrite dans une économie circulaire influençant la mise en œuvre des stratégies de gestion des déchets des entreprises.